

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Avril 2013

L'an deux mille treize, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LEMOINE.

Etaient présents :

Messieurs BLEUZEN, HAUTEKIET, MATTLE, ANDRIEU, CROCHET, DUVAL, MOREAU, ODINET
Mesdames BARRE, CHOUBRAC, COBO, FERRER, LECOMTE, PICAULT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mesdames Estelle ALEXANDRE, Martine ROUZIER
Monsieur Christian VERROLLES

Absent :

Monsieur Christophe CORBET

Secrétaire de séance : Monsieur Cédrik CROCHET a été élu Secrétaire de séance.

Lecture du dernier P.V. : Le procès verbal de la réunion du 13 Février 2013 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2014. Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

1/ AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire excuse M. HAUSS, receveur municipal, indisponible ce jour.

Il présente le compte administratif, faisant remarquer que les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 3.37 %, à cause essentiellement des charges de personnel (+ 7.33 %).

De leur côté, les recettes augmentent de 6.25 %, à cause essentiellement de la perception d'une taxe perçue sur des terrains agricoles devenus constructibles et des participations aux raccordements au réseau d'assainissement, liées aux constructions nouvelles.

En section d'investissement, les dépenses ont sensiblement augmenté, du fait des travaux de construction des ateliers communaux et d'extension de la mairie. Elles sont couvertes par les emprunts souscrits, d'un montant global de 1 000 000 €, ce qui explique l'excédent d'investissement, les dépenses des travaux de la mairie étant seulement en cours.

Budget communal

Compte administratif 2012

Section de fonctionnement :

DÉPENSES :	865 474.79 €
RECETTES :	1 197 441.71 €
+ Excédent de fonctionnement 2011 reporté :	199 007.76 €
Total RECETTES	1 396 449.47 €
soit un excédent de fonctionnement 2012	530 974.68 €

Section d'investissement :

DÉPENSES :	1 083 276.83 €
+ Déficit d'investissement 2011 reporté en 2012 :	52 884.05 €
TOTAL	1 136 160.88 €
RECETTES :	1 183 490.06 €
+ Excédent de fonctionnement 2011 affecté en 2012 :	452 884.05 €
TOTAL	1 636 374.11 €
soit un excédent d'investissement 2012	500 213.23€

Le maire s'étant retiré de la salle, le Conseil Municipal sous la présidence de M.BLEUZEN adopte à l'unanimité le compte administratif.

Compte de gestion 2012

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur Municipal, qui est en tout point conforme au Compte Administratif.

Affectation des résultats

En tenant compte d'une part de l'excédent d'investissement 2012 (500 213 €) et d'autre part des restes à réaliser, qui s'élèvent à :

Dépenses : 683 000 € Recettes : 160 400 €,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2013 l'excédent de fonctionnement 2012, d'un montant de 530 974 €, de la façon suivante:

22 387 € en section d'investissement.

508 587 € en section de fonctionnement.

Amortissement des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'amortissement de la participation communale pour des travaux d'extension de réseaux électriques, d'un montant de 115.92 €, se fera sur un an.

Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le maire expose qu'au vu des résultats financiers de 2012, et des prévisions de travaux à venir, il n'y a pas lieu, malgré la baisse des dotations, d'augmenter les taux d'imposition.

Le conseil municipal unanime adopte les taux d'impositions suivants ces derniers restant inchangés par rapport à l'année précédente.

TAXE D'HABITATION :	13.71%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	15.71%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :	35.42 %
Contribution Foncière des Entreprises :	16.37%

Budget primitif 2013

Monsieur le Maire présente le budget primitif, où les dépenses de fonctionnement restent sensiblement identiques, les dépenses d'investissement étant encore très élevées du fait des travaux de la mairie.

Compte tenu des reports de 2012, il en ressort néanmoins un solde excédentaire.

Monsieur le maire décrit également les autres dépenses d'investissement envisagées.

Le budget s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Dépenses réelles :	988 000 €
Besoin d'autofinancement pour la section investissement	569 160 €
Total DEPENSES	1 557 160 €

RECETTES :

Recettes réelles :	1 218 000 €
+ Excédent de fonctionnement 2012 reporté :	508 587 €
Total RECETTES	1 726 687 €

Section d'investissement :

DÉPENSES :	1 610 560 €
------------	-------------

RECETTES :

Recettes réelles :	518 800 €
+ excédent fonctionnement 2012 affecté en inv 2013 :	22 387 €
+ report excédent investissement 2012	500 213 €
+ prélèvement de la section de fonctionnement	569 160 €
Total RECETTES :	1 610 560 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget primitif.

Budget annexe – zone d'activités

Compte administratif 2012

Section de fonctionnement :

DÉPENSES :	725.10 €
RECETTES :	7 100.31 €
+ excédent de fonctionnement reporté	4 800.46€

Section d'investissement :

DÉPENSES :	725 €
RECETTES :	0 €
+ excédent d'investissement reporté	11 112.72€

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de M.BLEUZEN adopte à l'unanimité le compte administratif

Compte de gestion 2012

Le compte de gestion, conforme au Compte Administratif, est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2013

Le budget annexe de la Zone d'Activités se décompose comme suit :

- DÉPENSES de fonctionnement	117 181 €
compte tenu d'un reversement de 97 469 € sur le budget communal	
- RECETTES de fonctionnement avec report exercice précédent	117 181 €
- DÉPENSES d'investissement	3 000 €
- RECETTES d'investissement avec report exercice précédent	24 094 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget primitif.

2/ CREANCE IRRECOUVRABLE

Suite aux difficultés du receveur municipal de recouvrer des créances d'un montant total de 1 362.95€, correspondant à des impayés de factures pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs périscolaire pour une famille ayant quitté la commune, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'allocation en non valeur des titres correspondants, ce qui ne dispense pas les poursuites en cours.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2/ REGROUPEMENT DES SYNDICATS D'EAU

↳ Etat d'avancement

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de fusion au 1^{er} janvier 2014 des syndicats d'eau et d'assainissement de Catenay, de la Faribole et de la région de Préaux, il est prévu que le futur syndicat assure la totalité des compétences eau, assainissement collectif et non collectif.

La compétence « assainissement non collectif » étant déléguée actuellement à la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, qui gère le service SPANC, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin que la compétence « SPANC » lui soit retirée.

Le Conseil Communautaire ayant délibéré en ce sens, chaque Conseil Municipal des communes membres doit également se prononcer sur ce changement des statuts.

Le Conseil Municipal unanime accepte à l'unanimité la modification exposée ci-dessus.

↳ Adhésion de Pierreval et Morgny la Pommeraye

Toujours, dans ce cadre de regroupement de syndicats, Monsieur le Maire expose que, pour la compétence eau potable :

-La commune de Pierreval, actuellement sur le Syndicat du Haut Cailly, a demandé à adhérer au Syndicat de la Région de Préaux.

-La commune de Morgny la Pommeraye, déjà adhérente au Syndicat de Préaux, demande un élargissement de l'adhésion au Syndicat de Préaux pour la totalité de son territoire afin d'intégrer le hameau de la Pommeraye et la rue de la Cailloutière.

Cette demande s'explique car, pour la même partie de leur territoire, ces communes ont confié la gestion de l'assainissement collectif au syndicat de Préaux

Le Conseil Municipal unanime accepte à l'unanimité les modifications exposées ci-dessus.

3/ REFORME TERRITORIALE

✧ Nouvelle modalité de représentativité des communes

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les modalités de la réforme territoriale en cours modifiant notamment le nombre et la répartition des délégués communautaires. Cette nouvelle répartition tient compte de la population de chaque commune en sachant que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le Conseil Municipal unanime accepte à l'unanimité la nouvelle répartition prévue par la délibération de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville en date du 28 février 2013. Dans ce cadre, Préaux aura 3 délégués.

4/ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2013

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus en 2013 : remplacement des lanternes du terrain multisports, remplacement des dernières lanternes à vapeur de mercure, illumination de la mairie, ainsi que la reprise de l'éclairage menant aux nouveaux ateliers.

Le Conseil Municipal confirme son accord.

5/ AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE

✧ régularisation de 6 ouvrages de lutte contre des inondations sur le bassin versant de l'Aubette/Robec

Une enquête publique s'est déroulée du 2 mars au 3 avril 2013. La commune est concernée par 2 ouvrages. L'un en limite nord (BR104 – Amont du Robec) correspondant à une vaste prairie enherbée et pâturée jouxtant la forêt de Préaux. Le second se situe sur Fontaine sous Préaux (BR 114 – La Grande Vallée), c'est un bassin enherbé situé entre 2 parcelles cultivées au fond de talweg et de boisements sur les versants. La parcelle est également utilisée pour faire du fourrage.

Le Conseil Municipal unanime formule un avis favorable.

6/ JURÉS D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale pour les jurés d'assises 2014

7/ QUESTIONS DIVERSES

✧ Lotissement du Clos des Charmilles

Monsieur Le Maire et Monsieur BLEUZEN présentent au Conseil Municipal le projet de construction pour le lot 23, situé en bordure de la RD 15 et qui est destiné à accueillir 4 logements locatifs.

✧ Lotissement du Clos de la Tuilerie

L'association des co-lotis a sollicité Monsieur Le Maire pour la reprise de la voirie, du bassin et des réseaux du lotissement. Ceci a été refusé car à ce jour des malfaçons de voirie et une contre pente sur les réseaux n'ont pas encore été repris à ce jour. Monsieur le maire a rencontré récemment un représentant du lotisseur, qui a remboursé le solde correspondant aux aides du Pass Foncier (soit 12 000 €). Il lui a été annoncé que les travaux de reprise devraient intervenir prochainement. Monsieur le Maire fait remarquer également que tous les lots ne sont pas encore bâtis et que, la compétence voirie étant du ressort de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, cette dernière devra formuler un avis sur cette reprise.

✧ Syndicat intercommunal d'électrification

Dans le cadre du regroupement des syndicats, le SIERG de la région de Darnétal informe que les communes rurales hors CREA et Quincampoix sont regroupées dans la Commission Locale d'Energie n°9 avec la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles. Il conviendra en temps voulu de désigner 5 délégués.

✧ SDIS

Monsieur le Maire communique les résultats de l'activité opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours : 314 346 appels, 66 561 interventions dont 51 959 secours à la personne.

✧ Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture des courriers qu'il a envoyés

- au Président du Département, suite à la non obtention de subventions pour les dossiers déposés
- à l'Archevêché, suite au manque de communication à propos de la sonnerie des cloches le samedi
- à un administré et la réponse de ce dernier, à propos d'une mise en demeure de tailler une haie

✧ Réunions depuis le dernier Conseil Municipal

Il est fait un compte rendu sommaire des réunions qui se sont tenues depuis la dernière réunion de Conseil :

La séance est levée à 23h15